



POLITIQUE

ISR

MISE À JOUR EN SEPTEMBRE 2023

Déclaration relative
aux principales incidences négatives
des décisions d'investissement
sur les facteurs de durabilité

Ensemble, prenons soin de demain



Politique de diligence raisonnable concernant les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité conformément à l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cette politique fait partie de la démarche responsable du groupe MACSF en tant qu'investisseur. Les équipes de la direction financière, de la direction immobilière et des directions actuarielles intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme outils de limitation des risques.

La démarche responsable du groupe se décline sur différents piliers dont :

- la mise en place d'objectifs d'investissements en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies,
- l'accompagnement des émetteurs pour les encourager à participer à une économie plus durable,
- l'exclusion de certains investissements.

Afin d'intégrer au mieux les enjeux ESG, le groupe MACSF a souscrit à des prestataires de données et revoit régulièrement ses politiques pour rester en cohérence avec ses objectifs d'amélioration.

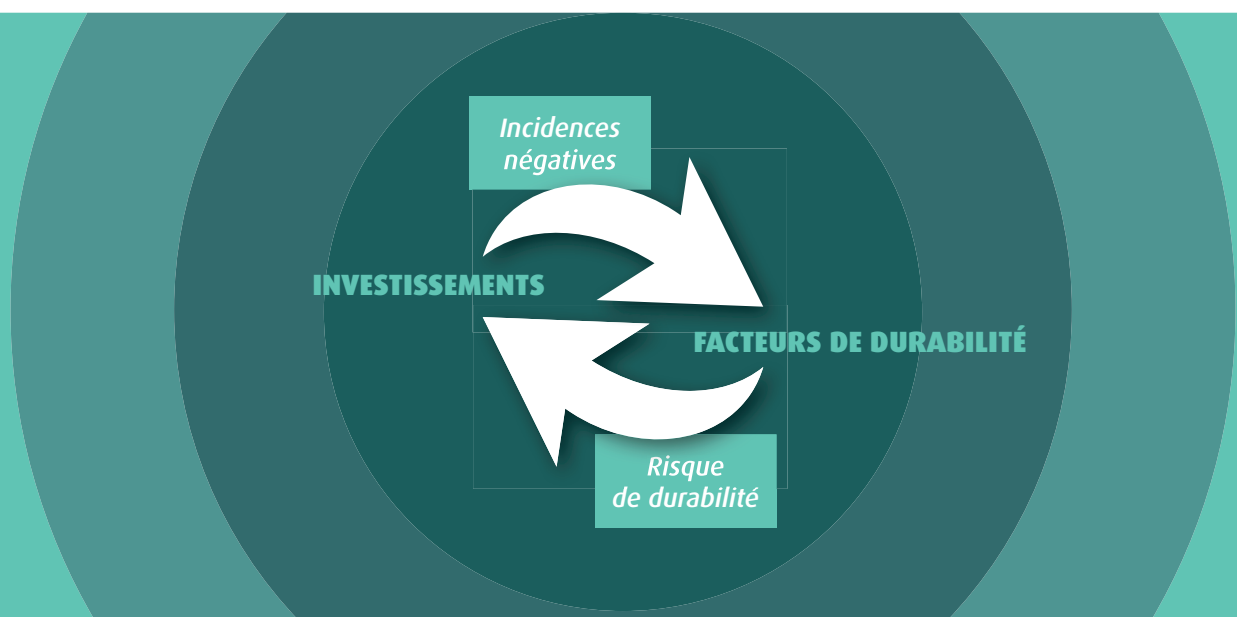
#1 Définitions

Les principales incidences négatives sont définies comme les effets négatifs importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique.

Les facteurs de durabilité correspondent aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et aux actes de corruption.

Les incidences négatives s'inscrivent plus largement dans le concept de double matérialité :

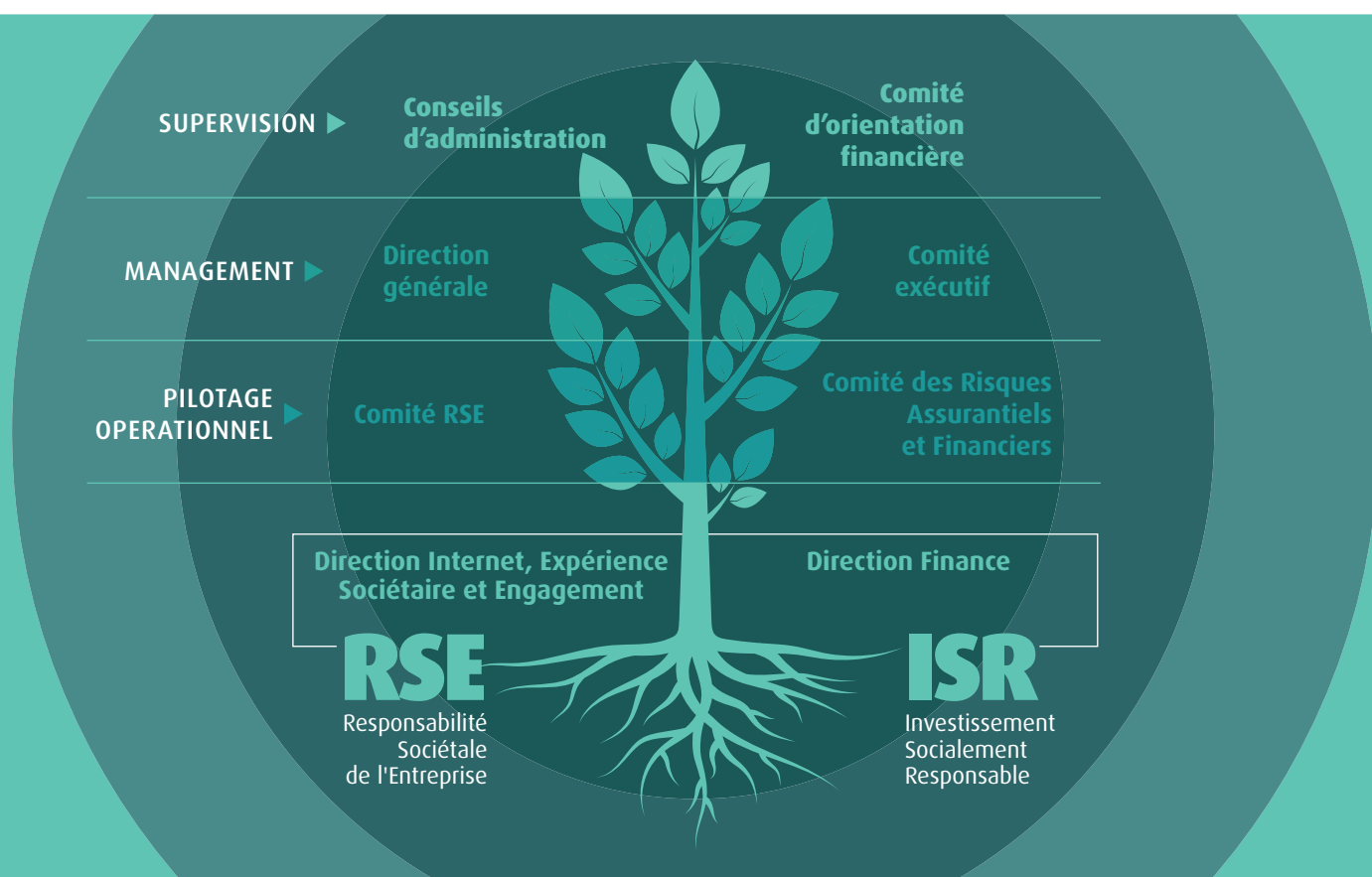
les investissements peuvent engendrer des incidences négatives sur des facteurs de durabilité. La dégradation de ces facteurs constitue un risque de durabilité qui affecte négativement la valeur des investissements.



L'objectif de cette politique est de décrire les impacts négatifs en matière d'environnement, de société ou de gouvernance, issus des décisions d'investissement prises par le groupe MACSF.

#2 Organisation et gouvernance

La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019. Les engagements sont approuvés par le conseil d'administration et la direction générale.



Le suivi des engagements de durabilité est réalisé à chaque conseil d'administration. Ce suivi et l'ensemble des enjeux ESG sont présentés au comité des Risques Assurantiels et Financiers, au comité RSE et au comité d'orientation financière.

Le comité exécutif est informé à chaque changement majeur : validation de nouveaux engagements, changement de prestataires de données, etc...

#3 Résumé et hiérarchie les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Pour les actifs gérés via des fonds⁽¹⁾ ou les supports en UC⁽²⁾, les informations sur les principales incidences négatives issues des décisions d'investissement sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion.

Le groupe MACSF intègre les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des actifs gérés en direct⁽³⁾.

(1) Environ 13% des encours du groupe au 31/12/2022.

(2) Environ 15% des encours du groupe au 31/12/2022.

(3) Environ 72% des encours du groupe au 31/12/2022.

Pour ces actifs, le groupe MACSF a identifié certaines incidences négatives à réduire en agissant sur l'intégration de critères extra-financiers dans la sélection des investissements, grâce à sa politique d'engagement ou en excluant certaines activités. Les incidences négatives identifiées sont les suivantes :

Incidences négatives		Obligations souveraines	Obligations d'entreprise	Actions cotées	Actions non cotées	Immobilier
Indicateurs relatifs à l'environnement	Emissions de gaz à effet de serre	✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓	-
	Efficacité énergétique et combustibles fossiles	-	-	-	-	Efficacité énergétique : ✓ combustibles fossiles : ✓
Indicateurs relatifs aux questions sociales et sociétales	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓ ✓	-	-
	Exposition à des armes controversées	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓	-

- ✓ : Critère pris en compte dans la sélection des investissements
- ✓ : Accompagnement des émetteurs (dialogue et politique de droits de vote)
- ✓ : Exclusion

La hiérarchie des principales incidences négatives sur la durabilité prises en compte par le groupe MACSF dans la gestion de ses investissements en direct est la suivante :

Incidences négatives
Emissions de GES de niveau 1
Emissions de GES de niveau 2
Emissions de GES de niveau 3
Empreinte carbone
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Intensité de GES des pays d'investissement
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

#4 Description des mesures de prévention ou d'atténuation des principales incidences négatives

Pour mesurer les indicateurs et les mesures de prévention mises en place, le groupe MACSF utilise les données de deux prestataires spécialisés :



Fondé en 2007 par deux experts des enjeux énergie-climat, **Jean-Marc Jancovici** et **Alain Grandjean** - rejoints en 2017 par **Laurent Morel**, **Carbone 4** est un cabinet de conseil sur les enjeux énergie et climat. Aujourd'hui, cette entreprise française compte plus de 80 salariés et plus de 800 clients en France et à l'international.



Sustainalytics est une entreprise d'origine canadienne fondée en 1992 par Michael Jantzi, spécialiste en investissement responsable et en analyse extra-financière. L'entreprise compte aujourd'hui plus de 400 personnes dédiées à l'analyse extra-financière et fournit des ratings extra-financiers sur plus de 13 000 entreprises privées dans le monde.

Grâce à ces prestataires, le groupe a mis en place différentes mesures pour atténuer les incidences négatives. Celles-ci sont présentées ci-dessous par type d'actif.

Obligations d'entreprises et actions cotées

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement		
	Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Mesures de prévention
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues)
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues)

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement		
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Mesures de prévention
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues) > Mise en place d'une liste d'exclusion
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	
Eau	8. Rejets dans l'eau	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption		
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues) > Mise en place d'une liste d'exclusion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement : analyse de l'émetteur et comparaison sectorielle > Accompagnement de l'émetteur (votes et dialogues) > Mise en place d'une liste d'exclusion

Obligations souveraines ou supranationales

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Mesures de prévention
Environnement	15. Intensité de GES	> Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	> Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement > Mise en place d'une liste d'exclusion

Immobilier en direct

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers		
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Mesures de prévention
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	> Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement > Mise en place d'une liste d'exclusion
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	> Prise en compte de cette incidence lors de l'investissement

#5 Politique d'engagement

Le groupe MACSF met en place un accompagnement des émetteurs pour influencer positivement les pratiques de gestion et les performances d'une entreprise en matière de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance. Cet accompagnement se concentre sur la prévention des incidences négatives liées aux émissions de gaz à effet de serre et prend la forme d'un dialogue avec les entreprises ainsi que d'une politique de vote responsable.

Le dialogue mis en place, par le groupe MACSF, auprès des entreprises dont il est créancier porte sur leur part brune. La part brune correspond au pourcentage d'activités liées au secteur du charbon des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités comprennent :

- | la production d'électricité à partir de sources de charbon,
- | toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce),
- | la vente d'équipements pour l'extraction et le traitement du charbon,
- | les revenus issus de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

Le groupe MACSF envoie tous les ans un courrier aux entreprises ayant une part brune non nulle.

La politique de vote responsable aux assemblées générales repose sur l'expertise d'un prestataire externe spécialisé (Institutional Shareholder Services). Elle est appliquée aux entreprises :

- | cotées ayant une part brune non nulle,
- | exposées aux risques physiques et de transition : entreprises issues des secteurs énergie (1010)⁽⁴⁾, matériaux et constructions (1510), transports (2030), automobiles et composants automobiles (2510),
- | du secteur de l'armement, notamment l'armement nucléaire,
- | cotées ayant un niveau de controverses environnementales, sociales ou de gouvernance élevé.

(4) Code GICS.

#6 Référencement aux normes internationales

Pour définir sa stratégie d'investissement responsable et notamment réduire les impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité, le groupe MACSF s'appuie sur différentes normes internationales.

En 2022, le groupe MACSF s'est engagé à diminuer de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements à horizon 2025 (par rapport aux données du 31/12/2021) pour atteindre une température implicite de +2°C. L'objectif est de s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique. Signé en décembre 2015, il a été adopté par près de 200 parties.

Pour définir les objectifs d'investissement responsable, le groupe MACSF utilise les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les 17 objectifs et leurs 169 cibles couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix.

Le groupe MACSF exclut les entreprises ou États ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de sa politique sur les énergies fossiles, le groupe MACSF est amené à exclure certaines entreprises de ses investissements. La seule exception à l'exclusion d'une entreprise est si celle-ci peut justifier d'une démarche d'alignement avec l'Accord de Paris validée par l'initiative Science Based Targets. Cette initiative regroupe des partenaires indépendants issus des mondes public (programme Global Compact des Nations Unies) et privé (WWF, World Resources Institute, CDP anciennement Carbon Disclosure Project). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées dans une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en adéquation avec l'Accord de Paris et validée par un tier indépendant.

En 2021, le groupe MACSF a signé la déclaration de soutien au développement de la finance à impact initiée par l'Institut de la Finance Durable. Cette initiative, dédiée à la finance à impact, réunit plus de 80 institutions de la place de Paris.



MACSF assurances - SIREN N° 775 665 631 | Sociétés d'Assurance Mutuelles | Entreprises régies par le Code des Assurances

Siège social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 70400, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France